COMMUNE DE PRADES-LE-LEZ

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/10/2020

Présents : Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Marc Lussert, Rachid Khenfouf, Jean-Louis Therond, Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Jean-Luc Poblador, Laurence Gess Lladères.

Représentée : Elise Le Roy représentée par Rachid Khenfouf.

Secrétaire de Séance : Frédéric Fesquet.

---

1. Présentation de l'ordre du jour.

2. DÉLIBÉRATION 86/2020 : Procès-verbal du Conseil municipal du 26/02/2020.

Rapporteur : Florence Brau

Le point est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 29
Exprimés : 6
Pour : 6 (Florence Brau, Frédéric Fesquet, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador, Jean-Louis Thérond, Laurence Gess-Lladères).
Contre : 0
Abstention : 23 (Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Bertrand Plez, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol).

3. DÉLIBÉRATION 87/2020 : Procès-verbal du Conseil municipal du 29/04/2020

Rapporteur : Florence Brau

Le point est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 29
Exprimés : 6
Pour : 6 (Florence Brau, Frédéric Fesquet, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador, Jean-Louis Thérond, Laurence Gess-Lladères).
Contre : 0
Abstention : 23 (Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Bertrand Plez, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol).

4. Compte rendu de délégation
Rapporteur : Florence Brau

4.1 : Convention d'assistance juridique

Dans l'exercice de ses compétences, la Commune peut être confrontée à des difficultés d'ordre juridique et souhaite recueillir l'avis de professionnels du Droit, afin d'assurer à ses décisions la meilleure sécurité juridique possible dans le cadre des problématiques et des différends qu'elle rencontre dans son fonctionnement et dans ses actions.

Elle souhaite pour cela se faire assister d'un Cabinet d'Avocats qui rassemble des compétences en Droit Public (et plus spécialement en Droit de la Fonction Publique), en Droit de l'Environnement, en Droit privé et en Droit Pénal pour les aspects se rapportant aux collectivités territoriales dans la mesure où elle est confrontée à des problèmes qui ressortent de ces matières, et ce parfois de manière simultanée. Il s'agit de prestations de conseil, et la Commune attend de cette assistance un suivi et un accompagnement dans la durée et une réactivité à ses demandes.

En cas de procédures contentieuses, celles-ci seront régies par des conventions distinctes, notamment en cas de mise en jeu de la protection juridique de la Commune.

Pour ce faire, elle a décidé de se passer une convention d'assistance avec Maître Hélène BRAS, Avocat spécialiste en Droit Public et en Droit de l'Environnement

4.2 : Indemnisations pour résiliation ou annulation d'engagements de la commune

L'arrêt de prestations ou l'annulation de commandes imposent à la commune de verser aux fournisseurs les frais prévus aux consultations ou contrats par lesquels elle s'est engagée.

En ce qui concerne la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un terrain de football synthétique et ses équipements annexes, ces frais s'élèvent à 5% du montant de la prestation non réglée soit 6 688,50 € TTC.

L'offre tarifaire relative à la commande de constructions modulaires pour création d'un dortoir à l'école Jules FERRY prévoyait quant à elle des frais de 30% en cas d'annulation soit un montant de 13 320 €.

Ne donne pas lieu à vote.

5. DÉLIBÉRATION 88/2020 : Modification du tableau des effectifs
Rapporteur : Mélanie Marquet

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Madame la Maire propose :

- de créer un poste d'adjoint technique à temps complet pour remplacer un agent parti en disponibilité pour création d'entreprise,

- de créer 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet, l'un pour pallier au retour d'un agent parti en disponibilité mais dont le retour volontaire peut se faire au vu de l'augmentation des effectifs, et un pour créer un nouveau poste pour un agent qui s'occupera de l'activité du cinéma et des actions d'animation auprès des enfants,

- de créer un poste de rédacteur à temps complet pour remplir un rôle de rédaction des marchés publics, recherche de subventions et de comptabilité au sein du pôle moyens généraux.

Un poste d'adjoint administratif sera supprimé du tableau des effectifs en contrepartie après avis du Comité Technique,

- de créer un poste de chef de police municipale pour remplir toutes les missions dévolues à cette fonction et structurer le service.

- de créer un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) pour compléter les missions des agents de police municipale sur le territoire de la commune et remplacer le départ de l'ancien ASVP.

La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 26/09/2020.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- créer un poste d'adjoint technique à temps complet,
- créer deux postes d'adjoint d'animation à temps complet,
- créer un poste de rédacteur à temps complet,
- créer un poste de chef de police municipale,
- créer un poste d'ASVP,
- dire que ces postes seront financés sur les crédits disponibles inscrits au chapitre 012,
- autoriser Madame la Maire à inscrire ces postes au tableau des effectifs.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 29
Exprimés : 29
Pour : 29 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)
Contre : 0
Abstention : 0

6. DÉLIBÉRATION 89/2020 : Appel à projet ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) ***Demande de subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité dans le but de financer un Atlas de la Biodiversité Communale***
Rapporteur : Béatrice Hurtrel

Le projet a pour objectif de :

- Identifier les espaces à forts enjeux, qui doivent être à tout prix préservés et sur lesquels les actions de sensibilisation de la population (connaissance, protection) seront priorisés, et les espaces à enjeux plus modérés, sur lesquels les équipements pourraient être construits ou agrandis.
- Sauvegarder les trames vertes, bleues, et noires : depuis le 1er août 2015, la commune a opté pour une extinction partielle de son éclairage public en milieu de nuit, afin de faire des économies d'énergie et de préserver la faune nocturne. Faire un inventaire de la biodiversité communale permettra d'identifier les corridors écologiques à préserver, mais également de détecter des « zones de conflits », c'est-à-dire des secteurs où l'éclairage nocturne, lorsqu'il n'est pas restreint, crée des obstacles à la trame noire.
- Sensibiliser l'ensemble de la population pradéenne via les scolaires et le grand public. Des inventaires seront menés chez les particuliers volontaires et un suivi participatif de la biodiversité sera engagé sur un pas de temps plus long.
- Élaborer une stratégie d'aménagement : sur les espaces identifiés comme potentiellement aménageables, cibler, en se basant sur l'analyse des zones urbanisées, les types d'aménagements à privilégier.

· ***Le projet repose sur les actions suivantes :***

- synthèse des données existantes,
- inventaire et cartographie des habitats,
- inventaire de diversité biologique dans les habitats ciblés,
- sensibilisation et participation de la population de la commune,
- analyse des enjeux des différentes zones inventoriées et des types de pratiques ou aménagements les plus respectueux de la biodiversité.

Considérant le possible financement de l'opération par des subventions, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Maire à solliciter une subvention auprès de l'OFB pour financer le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale,
- d'autoriser Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 29
Exprimés : 29
Pour : 29 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)
Contre : 0
Abstention : 0

7. DÉLIBÉRATION 90/2020 : Budget de formation des élus

Rapporteur : Florence BRAU

Dans les communes tous les membres du conseil municipal en exercice ont droit à une formation adaptée à leur fonction pendant leur mandat (art. L2123-12 et s. du CGCT). Une de ces formations est obligatoire durant la première année de fonction, et ce congé est fixé à 18 jours pour la durée du mandat, quel que soit le nombre de mandats.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

A ce sujet, Madame la Maire propose un budget annuel de 10 782 € représentant 10% du montant des indemnités totales des élus.

Les orientations des formations prévues s'articulent autour des axes suivants, de manière non exhaustive :

- les pouvoirs de police du maire,
- les finances et l'élaboration du budget de la collectivité,
- pour une commande publique verte et éthique,
- l'organisation et le fonctionnement de la collectivité, les rôles élus/agents,
- le code des marchés publics,
- prendre en main sa délégation,
- règles et cadre juridique de l'urbanisme,
- associer les citoyens à la gestion publique,
- engager sa commune dans la transition écologique et énergétique,
- délégation du CCAS : quels rôles, quelles missions, quels enjeux ?
- savoir gérer son temps, planifier ses engagements de campagne,

- prise de parole et conduite de réunion,
- construire son discours (au-delà de la technique de prise de parole),
- la gestion de projet,
- rédiger des rapports, mémos et argumentaires efficaces.

La prise en charge de la formation de l'ensemble des élus se fera à hauteur du budget réservé et selon les principes suivants :

- inscription aux formations du CFMEL, ou agrément des organismes de formations,
- dépôt, préalable aux stages, de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées au sein de la collectivité,
- remboursement de la prise en charge sur justificatifs des dépenses,

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Maire à mettre en œuvre la formation des élus conformément aux dispositions précitées.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 29
Exprimés : 29
Pour : 29 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)
Contre : 0
Abstention : 0

8. DÉLIBÉRATION 91/2020 : Décision modificative n°1/2020

Rapporteur : Béatrice Hurtrel

Le remplacement de fenêtres sur les bâtiments communaux a fait l'objet d'une mise en concurrence en 2019.

Le marché a été notifié à la société ALVER le 03/02/2020 (cf. compte rendu de délégation Conseil Municipal du 26/02/2020).

Le prestataire a sollicité le versement d'avances dont les modalités étaient prévues au marché 20191125ST signé avec la collectivité. Le montant de 5 706,38 € a ainsi été comptabilisé en dépenses de l'article 238 par mandats du 08/04/2020.

La prestation étant désormais terminée, il y a lieu de basculer comptablement ces avances sur l'article d'immobilisation définitif code 2135. Une recette sera enregistrée à l'article 238 de telle sorte que cette opération soit neutre pour le budget d'investissement et apparaisse soldée à l'article 238.

IMPACT DE LA DECISION MODIFICATIVE SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Chapitre 041 – article 2135 – IGAAC - service 390	5 706,38 €	Chapitre 041 – article 238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles - service 390	5 706,38 €
Modification de la section d'investissement par cette décision modificative	**5 706,38 €**	**Modification de la section d'investissement par cette décision modificative**	**5 706,38 €**

La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 26 Septembre 2020

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative n°1/2020 de l'exercice budgétaire 2020 pour le budget principal telle que détaillée dans le tableau ci-dessus,

- d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 29
Exprimés : 29
Pour : 29 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)
Contre : 0
Abstention : 0

9. DÉLIBÉRATION 92/2020 : Subvention exceptionnelle au C.C.A.S.

Rapporteur : Joelle Campagne

Considérant la variété des politiques de solidarité conduites par la commune et les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie Covid 19, il apparaît nécessaire d'augmenter la subvention d'équilibre versée au CCAS.

Pendant la période de confinement mars/avril, le nombre de tickets services distribués (tickets permettant des achats alimentaires en supermarché) a très fortement augmenté ; le nombre de famille en bénéficiant également (de 21 familles en 2019 à 36 en 2020). La distribution de l'aide alimentaire s'est arrêtée pendant 3 semaines.

Parallèlement, les factures de consommation d'eau/électricité ont augmenté, le coût des repas également (beaucoup de familles bénéficiaires avec enfants et qui n'ont pu bénéficier des services de la cantine). Enfin, des personnes ayant des contrats de travail précaires (intérimaires, CDD etc.) ont perdu leur emploi pendant cette période.

Pour continuer à assurer les missions d'aides du CCAS pour les 3 derniers mois de l'année 2020, il est ainsi proposé de voter une subvention complémentaire de 5 800 €.

La présente affaire a été abordée à la commission des finances du 26/09/2020.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de décider de l'octroi de la subvention complémentaire en faveur du CCAS telle que décrite ci-dessus,
- d'autoriser Madame la Maire à imputer la dépense correspondante au chapitre 65 - article 657 362

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 29
Exprimés : 29
Pour : 29 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)
Contre : 0
Abstention : 0

10. DÉLIBÉRATION 93/2020 : Préemption de la parcelle AO48
Rapporteur : Mélanie Marquet

Afin de développer un projet d'habitat social, pouvant prendre la forme d'un habitat inclusif pour personnes âgées et/ou intergénérationnel, la commune était à la recherche d'un bâtiment répondant à cet objectif.

Un immeuble (parcelle AO48) est proposé à la vente par un particulier à proximité immédiate de la mairie pour un montant de 389 000 € hors frais de notaire (27/28000 € au maximum).

Le service des domaines sollicité pour effectuer une évaluation a indiqué par courrier du 30/09/2020 que le prix proposé dans la DIA était conforme au prix du marché.

Ce projet sera financé par un emprunt souscrit en 2019 dont la totalité des fonds n'a pas été débloquée à ce jour.

En conséquence, le Conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- d'autoriser Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 29
Exprimés : 28
Pour : 27 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Fabrice Guin, Catherine Sauveur, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jacky Pratlong)
Contre : 1 (Jean-Luc Poblador).
Abstention : 1 (Jean-Louis Thérond).

Pour extrait conforme,
La Maire,
F. BRAU

MAIRIE DE PRADES LE LEZ (Hérault)